

PREFECTURE DES VOSGES

ARRETE n° 257 /2017

Conseil Départemental de l'Education Nationale – Modification

**LE PREFET DES VOSGES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU, la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU, le Code de l'Education, articles R235-1 à R235-11,
- VU, le décret n°85-895 du 21 août 1985 relatif aux Conseils de l'Education Nationale dans les Départements et les Académies,
- VU, l'arrêté préfectoral n°357/2016 du 11 mai 2016 modifiant la composition du C.D.E.N.,
- SUR proposition de Mme la Secrétaire départementale de l'UNSA-Education VOSGES,
- SUR proposition de M. le Président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Vosges,
- SUR proposition de M. le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales des Vosges,

ARRETE

- **Article 1** : la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale institué dans le département des VOSGES est modifiée comme suit :

Les membres représentant les personnels :

Au titre de l'UNSA-Education VOSGES

Titulaire	Suppléant
Madame Marie SAVOY Professeur des Ecoles Ecole élémentaire P. Elbel Zil SAINT-DIE DES VOSGES	Monsieur Franck PANNOZZO Professeur des Ecoles Groupe scolaire Centre 88110 RAON L'ETAPE
Madame Catherine RENARD Professeur certifié Collège H. Curien CORNIMONT	Monsieur Jérôme MASSON Professeur certifié Collège E.Triolet THAON LES VOSGES
Monsieur Christophe ALBERT Principal Collège Paul Emile Victor 88430 CORCIEUX	Monsieur Pascal VILLEMIN Proviseur Lycée Camille Claudel 88200 REMIREMONT

Au titre de la F.S.U

Titulaire	Suppléante
Monsieur Norbert GILET Professeur des Ecoles Titulaire de secteur - IEN GOLBEY	Monsieur Jean-Marie LINDER Professeur des Ecoles Ecole primaire DEYVILLERS
Monsieur Gilles YECHE Professeur certifié Collège E. Triolet THAON-les-VOSGES	Monsieur Roger COLIN Professeur certifié Collège A. Cytère RAMBERVILLERS
Madame Brigitte MANGEOT-MURA Professeur des Ecoles SEGPA Collège M. Barrès CHARMES	Monsieur Laurent SIMONIN Professeur Lycée Viviani EPINAL
Madame Christine DIDILLON Infirmière Lycée J. B. Vuillaume MIRECOURT	Monsieur Francis CHAPELLE Agent technique Collège A. Malraux SENONES
Monsieur Pierre-Olivier POYARD Professeur agrégé Lycée J. B. Vuillaume MIRECOURT	Monsieur Nicolas THOMAS Professeur certifié Lycée A. Malraux REMIREMONT

Au titre de la FNEC-FP-FO

Titulaire	Suppléante
Monsieur Jean-Pierre CASSARD Professeur Lycée Jules Ferry SAINT DIE DES VOSGES	Monsieur Jean-Marc VARLEY Professeur des écoles Ecole maternelle Centre GOLBEY

Les membres représentant les parents d'élèves :

Au titre de la Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Ecoles publiques

Titulaire	Suppléante
Monsieur Mustapha OZCELIK 10 Rue Pierre Loti 88190 GOLBEY	Monsieur Denis GILLET 80 Allée Cornebois 88500 MIRECOURT
Monsieur Paul RAOULT 17 Chemin du Pré Serpent 88000 EPINAL	Madame Stéphanie BERTON 3 Rue de la Croisette 88270 CHARMOIS L'ORGUEILLEUX
Madame Isabelle TOUSSAINT 6 Rue Boulay de la Meurthe 88100 EPINAL	Madame Maud LEPINE 20 Rue de France 88300 NEUFCHATEAU
Monsieur Alain COTTEL 44 Rue des Brimbelles 88650 ANOULD	Monsieur Alain MAITRE D'HOTEL 65 Place Louis Vivin 88220 HADOL

Personnalités nommées en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel :

par Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges

Titulaire	Suppléante
Monsieur Didier DECLERCQ Directeur du Pôle Développement du Territoire et Directeur Général Adjoint du Conseil Départemental	Madame Pascale GOEURY Adjointe à la Directrice de la Direction de l'Education du Conseil Départemental

- **Article 2** : la durée du mandat des membres titulaires du Conseil Départemental de l'Education Nationale est de trois ans. Tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé perd sa qualité de membre du conseil.

Article 3 : la Secrétaire Générale de la Préfecture des Vosges et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Vosges.

EPINAL, 16 NOV. 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Préfecture,



Claire WANDEROILD